



PRÉFECTURE D'APLAHOUE

N°6/019 /PDC/SGD/SAG/SCAD/SA

Communiqué Radiodiffusé

Le Préfet du Département du Couffo communique :

L'analyse des cas d'insécurité routière dans le Département du Couffo révèlent que les motocyclettes à trois roues ou tricycles, communément appelés « cloboto » sont impliquées dans un nombre important d'accidents mortels.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la majorité de ces engins ne disposent pas d'une police d'assurance, d'une part, et ne sont pas équipés de feux de gabarit, d'autre part. De plus, un grand nombre de conducteurs de ces véhicules ne possèdent pas de permis de conduire.

C'est pour cela que, afin de mettre les concitoyens à l'abri de ces accidents, les mesures suivantes sont à respecter de manière stricte sur l'ensemble du territoire du Département du Couffo :

1. tout propriétaire de tricycle doit obligatoirement souscrire à une police d'assurance avant de le mettre en circulation ;
2. tout conducteur de tricycle doit être en possession de son permis de conduire ;
3. tout tricycle doit être équipé d'un dispositif de signalisation de gabarit afin d'améliorer la visibilité sur la route.

La sécurité routière étant une responsabilité personnelle et collective, il est essentiel que chaque citoyen prenne conscience de l'importance du respect de ces règles pour prévenir les accidents de la circulation. La sécurité de tous les usagers de la route en dépend.

Ensemble, mobilisons nous pour la libre et sécurisée circulation des biens et des personnes dans le Couffo.

Fait à Aplahoué, le 31/10/2023

Le Préfet du Département du Couffo

Christophe H. MEGBEDJI

Ampliations

M/DGL	01
M/SP	01
D/DP	01
Communes	06
Attichage	01
Archives	01

NB Large diffusion en Français, en Adja et en Fon du 30 octobre 2023 au 15 janvier 2024